

Formation  
CONTINUE

Formation proposée par l'UFR Sciences et Montagne & la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc

CAMPUS DU BOURGET-DU-LAC & JACOB-BELLECOMBETTE (73)

# VOIES D'AVENIR

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le géomètre-expert réalise la conception de toutes opérations ou études se rapportant à l'évaluation, au partage, à la mutation ou à la gestion des biens immobiliers. Il exécute toutes les opérations d'expertise ressortissant des mêmes attributions. Le géomètre-expert intervient dans différents domaines : le foncier, l'information géographique, l'aménagement rural, l'immobilier, le diagnostic technique, l'ingénierie et maîtrise d'œuvre ou encore l'urbanisme.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur.
- Titulaire d'un diplôme de master dans le champ des sciences de l'ingénieur, des métiers de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage, de la géomatique et de la topographie.
- Titulaire du diplôme de fin d'études de l'institut de topométrie du CNAM.
- Titulaire d'un BAC+2 dans la thématique justifiant de 5 à 8 années de pratique professionnelle.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Informer des possibilités de constructions attachées à un terrain.
- Effectuer des démarches administratives: solliciter un certificat d'urbanisme pour une construction, constituer un dossier de demande de permis d'aménager...
- Assurer la maîtrise d'œuvre des voiries et réseaux et assumer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Mesurer la superficie d'un terrain ou d'une maison, diagnostiquer un bâtiment (amiante, termites, plomb, gaz, performance énergétique, électricité).
- Gérer un patrimoine immobilier : expertiser un bien, assurer sa gestion locative ou, comme un agent immobilier, se charger de trouver un acquéreur, rédiger un acte sous seing privé.
- Être syndic de copropriété, établir ou modifier des documents de copropriété.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Lieux de la formation :

- UFR Sciences & Montagne, Campus scientifique 73376 Le Bourget-du-Lac
- Faculté de Droit Domaine Universitaire de Jacob-Bellecombette 73011 Chambéry

### Durée de la formation

- 4 modules de 8 à 16 jours.

### Effectif :

- 30 stagiaires maximum.

### Contenu de la formation (détails page 2) :

- Module 1 : Droit
- Module 2 : Science de la mesure et géomatique
- Module 3A : Aménagement du territoire
- Module 3B : Aménagement de la propriété
- Module d'accompagnement au mémoire

### Coût de la formation (tarifs conventionnés)

- Coût du module de 56 heures : 2 400 €
- Coût du module de 112 heures : 4 800 €
- Coût du module optionnel d'accompagnement à la conception du mémoire : 1 200 €
- **FINANCEMENT INDIVIDUEL : NOUS CONTACTER**

## MÉTIER

La profession dispose d'un monopole pour dresser les plans et les documents topographiques qui délimitent les propriétés foncières. Le géomètre-expert est ainsi le seul habilité à «dire la propriété» en fixant les limites des biens fonciers. À ce titre, il joue un rôle de premier plan dans le respect de la propriété et des biens fonciers qui constitue l'un des fondements de la société française.

## CONTACTS

### Responsable pédagogique :

François JOUANNE  
francois.jouanne@univ-smb.fr

### Service Formation Continue :

Gohounon Rosine DELAILLE  
gohounon.delaille@univ-smb.fr  
T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)

## MODULE 1 : DROIT

**112 HEURES, RESPONSABLE : CHRISTOPHE BROCHE - ENSEIGNANT CHERCHEUR**

**2 SESSIONS DE 56 HEURES**

**Droit privé : session de formation du lundi 19 au jeudi 28 mai 2025 (56 h)**

- **INTRODUCTION AU DROIT** : Notions et généralités du droit, l'organisation juridictionnelle, le droit de la preuve, les sources du droit.
- **DROIT DES OBLIGATIONS** : Droit des principaux contrats, régime de l'obligation, droit de la responsabilité civile contractuelle et délictuelle.
- **DROIT PATRIMONIAL** : Le droit de propriété et ses démembrements, la possession, le régime des servitudes.

**Droit public : session de formation du lundi 1er au mercredi 10 juin 2026 (56 h)**

- **NOTIONS FONDAMENTALES DE DROIT PUBLIC** : Droit public général (bases de droit constitutionnel), droit administratif.
- **MATIERES SPECIALISEES DE DROIT PUBLIC** : Droit de l'urbanisme, opérations et procédures d'aménagement, droit de l'environnement et droit rural.

Pré-inscription

pages 6-7

Cliquez ici

## MODULE 2 : SCIENCE DE LA MESURE ET GÉOMATIQUE

**112 HEURES, RESPONSABLE : FRANÇOIS JOUANNE - ENSEIGNANT CHERCHEUR**

**1 SESSION DE 112 HEURES**

**Session de formation du lundi 09 au jeudi 26 Mars 2026**

- **GÉODÉSIE** : Géodésie géométrique, géodésie physique, géodésie spatiale, systèmes de référence, projections cartographiques.
- **TOPOGRAPHIE** : Mesures angulaires et de longueurs, nivellement direct et indirect, mesures tachéométriques, travaux topographiques, levé GNSS, travaux pratiques de terrain, exploitation en salle des mesures. Utilisation des mesures GNSS comme outil de mesure de déformation en cours.
- **PHOTOGRAMMÉTRIE** : Introduction à l'image numérique, application à la photogrammétrie. Lidar terrestre et aérien.
- **DETECTION de RESEAUX SOUTERRAINS** : Introduction à la détection de réseaux souterrains par des méthodes géophysiques de sub-surface. Géoréférencement des réseaux identifiés.
- **SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE** : Introduction aux SIG, formats et organisation des données géographiques (SIG raster/vecteur), géoréférencement et systèmes de projection des données (2D-pseudo3D), création de bases de données géolocalisées, application à la gestion de la cartographie parcellaire, visualisation 3D, intégration de données GPS.

Pré-inscription

pages 8-9

Cliquez ici

## MODULE 3A : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**56 HEURES, RESPONSABLE : LIONEL LASLAZ - ENSEIGNANT CHERCHEUR**

**1 SESSION DE 56 HEURES**

**Session de formation : 2025 (date à confirmer ultérieurement).**

- **AMÉNAGEMENT** : Aménager, une constante des sociétés ? Aménager dans le temps et dans l'espace. La notion d'aménagement et le rôle des géographes. Historique de la politique française d'aménagement du territoire. Du «mille-feuilles» administratif au fonctionnement des collectivités locales, les enjeux de la réforme territoriale. Les politiques appliquées aux espaces spécifiques: espaces ruraux/littoraux/montagnes. Les usages du foncier: tensions et conflits d'usages.
- **URBANISME** : La ville, définition statistique, découpage et organisation de l'espace urbain. Urbanisme et aménagement: acteurs, lois et pratiques de la ville au sein du territoire français. Les grandes politiques de l'habitat et du logement. Aménagement et usage des espaces publics. Organiser les mobilités dans la ville. Les systèmes productifs dans les villes françaises. Les outils de l'urbanisme à grande échelle. Les outils de l'urbanisme opérationnel : POS, PLU, SCOT. La ville durable (énergie, biodiversité, éco-quartiers) au défi des recompositions urbaines. Elaborer les Plans de Prévention des Risques (PPRi, PPRn, etc...). La gestion des cours d'eau au sein des territoires urbains. Les trames vertes et bleues en France. Les Observatoires du Territoire : observatoire du paysage et observatoire du foncier (consommation de l'espace agricole, dynamique immobilière, etc.)
- **ATELIER D'URBANISME** : Mise en oeuvre des acquis en urbanisme réglementaire et opérationnel. L'élaboration d'un PLU et son articulation avec un SCOT. Gérer l'urbanisme dans une ville moyenne à partir des documents d'urbanisme et du PLU : application réglementaire.

Pré-inscription

pages 10-11

Cliquez ici

## MODULE 3B : AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

**56 HEURES, RESPONSABLE : CHRISTOPHE BROCHE - ENSEIGNANT CHERCHEUR**

**1 SESSION DE 56 HEURES**

**Session de formation du lundi 16 au mercredi 25 novembre 2026**

- **DIVISION** : Division de la propriété foncière, délimitation foncière, copropriété, division en volumes.
- **GESTION ET ENTREMISE IMMOBILIÈRES** : Administration de la copropriété, évaluation locative, comptabilité, fiscalité.
- **ESTIMATION** : Méthodes d'estimation immobilière.
- **CADASTRE** : Cadastre français, systèmes cadastraux internationaux.

Pré-inscription

pages 12-13

Cliquez ici

## MODULE OPTIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT AU MÉMOIRE

Définition du sujet de mémoire - page 3

Cliquez ici

Formulaire de définition du sujet de mémoire - pages 4-5

Cliquez ici

Pré-inscription pages 14-15

Cliquez ici

Les candidats au titre de géomètre-expert foncier DPLG doivent présenter un mémoire et le soutenir devant un jury. La « soutenance intervient impérativement au cours des trois années qui suivent, d'une part, la validation des unités de formation et d'autre part, la validation du stage selon les modalités prévues au règlement intérieur de l'Ordre des géomètres-experts » (art.8 du décret du 12 Novembre 2010).



Ce mémoire se rapporte à l'exercice du métier de géomètre-expert, principalement aux activités décrites dans l'article 1 de la Loi n°46-942 du 7 mai 1946, et doit être issu des travaux consistant en études ou projets proposés par le candidat parmi ceux qu'il a exécutés ou auxquels il a participé, mettant en oeuvre ses capacités, connaissances et compétences dans les domaines visés dans le référentiel de compétences ([cliquez ici pour télécharger le référentiel](#)).

## DÉFINITION DU SUJET

L'USMB, en tant qu'établissement mettant en oeuvre des modules de formation, peut participer à la définition des sujets de mémoire proposés par les candidats. En effet, la problématique développée dans le mémoire doit être « définie par le candidat en concertation avec le maître de stage et un enseignant, membre de l'équipe pédagogique chargée de la mise en oeuvre des séminaires d'études » (article 3 de l'arrêté du 1er Février 2011).

Les enseignants ne proposent pas de sujets mais peuvent vous aider à recadrer le vôtre. Ce sujet doit être susceptible de faire progresser la profession, sur la base de votre expérience et des données dont vous pouvez disposer.

## ACCOMPAGNEMENT AU MEMOIRE

Un professeur référent de l'USMB peut également vous accompagner pour la conception de votre mémoire. Cette prestation fait l'objet d'une inscription spécifique. Elle est conditionnée par le fait de pouvoir affecter un enseignant ayant la disponibilité et les compétences nécessaires à cet accompagnement, aux vues du sujet défini.

Ce professeur référent est désigné par l'USMB et notifié au stagiaire pour le démarrage de la prestation d'accompagnement. Les modalités d'échange sont laissées à l'appréciation du professeur référent et du candidat.

Le professeur référent a une obligation de moyens mais ne peut en aucun cas garantir le succès de la soutenance. Il peut dans certains cas faire appel à des professionnels plus qualifiés que lui sur certains aspects particuliers si besoin, mais en restant garant de la cohérence globale du mémoire.

Quelles que soient les recommandations du professeur référent, c'est au candidat de décider de soutenir ou non son mémoire à l'issue de l'accompagnement.

Une soutenance blanche, en présentiel ou à distance, est proposée à l'issue de l'accompagnement afin de profiter de conseils et préconisations pour la soutenance finale.

## CONTACTS

### Responsable pédagogique :

François JOUANNE  
francois.jouanne@univ-smb.fr

### Service Formation Continue :

Gohounon Rosine DELAILLE  
gohounon.delaille@univ-smb.fr  
T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)

## ÉCHEANCES

- Date limite de remise : nous consulter

Document à retourner à :

**Responsable pédagogique**

François JOUANNE

francois.jouanne@univ-smb.fr

**Service Formation Continue :**

Gohounon Rosine DELAILLE

gohounon.delaille@univ-smb.fr

T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)

**INFORMATIONS CONCERNANT LE CANDIDAT**

Civilité :	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Téléphone fixe :	
Mobile :	
E-mail :	

**INFORMATIONS CONCERNANT LE MAÎTRE DE STAGE**

Civilité :	
Prénom :	
Nom :	
Fonction :	
Téléphone fixe :	
Mobile :	
E-mail :	

**INFORMATIONS CONCERNANT LE STAGE**

Raison sociale :	
SIRET :	
Rue :	
Ville :	
Code postal :	
Conseil régional ordinal gestionnaire :	
Date de validation du stage (si stage validé) ou date prévue (si stage non terminé) :	

«[La] soutenance intervient impérativement au cours des trois années qui suivent, d'une part, la validation des unités de formation et, d'autre part, la validation du stage» (article 8 du décret du décret du 12/12/2010).

TITRE DU SUJET			
CONTEXTE DE L'ÉTUDE			
PROBLÉMATIQUE			
ÉTUDES OU PROJETS SUR LESQUELS S'APPUYERA LE MÉMOIRE			
AVIS DU MAÎTRE DE STAGE :			
SIGNATURES			

Document à retourner à : **Responsable pédagogique**  
François JOUANNE  
francois.jouanne@univ-smb.fr

**Service Formation Continue :**  
Gohounon Rosine DELAILLE  
gohounon.delaille@univ-smb.fr  
T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)



## MODULE 1 : DROIT (112 HEURES - 2 SESSIONS DE 56 HEURES)

# PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra un contrat individuel de formation. Après l'exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un mail est envoyé à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

- L'Université Savoie Mont Blanc se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

**Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »)**

### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - Service Formation Continue  
Campus Scientifique, Bâtiment 12A, 73370 LE-BOURGET-DU-LAC**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Formation Continue  
Campus Scientifique  
Bâtiment 12A  
73370 LE-BOURGET-DU-LAC

Gohounon Rosine DELAILLE  
gohounon.delaille@univ-smb.fr  
T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273



## MODULE 2 : SCIENCE DE LA MESURE ET GÉOMATIQUE (112 HEURES)

# PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra un contrat individuel de formation. Après l'exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un mail est envoyé à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

- L'Université Savoie Mont Blanc se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

**Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »)**

### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - Service Formation Continue**

**Campus Scientifique, Bâtiment 12A, 73370 LE-BOURGET-DU-LAC**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Formation Continue  
Campus Scientifique  
Bâtiment 12A  
73370 LE-BOURGET-DU-LAC

Gohounon Rosine DELAILLE  
gohounon.delaille@univ-smb.fr  
T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273



## MODULE 3A : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (56 HEURES)

# PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra un contrat individuel de formation. Après l'exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un mail est envoyé à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

- L'Université Savoie Mont Blanc se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

**Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »)**

### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - Service Formation Continue**

**Campus Scientifique, Bâtiment 12A, 73370 LE-BOURGET-DU-LAC**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Formation Continue  
Campus Scientifique  
Bâtiment 12A  
73370 LE-BOURGET-DU-LAC

Gohounon Rosine DELAILLE  
gohounon.delaille@univ-smb.fr  
T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273

## MODULE 3B : AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ (56 HEURES)

### PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

Bulletin à retourner par mail à l'adresse suivante :

Service Formation Continue de l'Université Savoie Mont Blanc : Gohounon Rosine DELAILLE  
gohounon.delaille@univ-smb.fr / T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)

**Aux nouveaux candidats DPLG :** Les candidats au DPLG ayant reçu le courrier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche leur indiquant les UF prescrites sont priés de transmettre ce document avec la démarche d'inscription aux modules.

**Date :** du lundi 16 au mercredi 25 novembre 2026

**Lieu :** Université Savoie Mont Blanc Campus de Jacob-Bellecombette  
Rue Jean-Baptiste Richard, 73000 Jacob-Bellecombette

**Tarif :** 2 400 € / **Financement individuel : NOUS CONSULTER**

#### PARTICIPANT

Mme  M / Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lieu et pays de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél personnel : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ Diplôme/Niveau : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Date d'entrée en stage OGE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Session de passage envisagée pour le mémoire :            2025    2026    2027

#### EMPLOYEUR

Raison sociale de l'employeur : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Code APE ou NAF : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Personne représentant l'entreprise : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

#### FINANCEMENT

**Le montant est pris en charge par :**

**vous-même (financement individuel : nous consulter)**             votre entreprise

Dans ce dernier cas, précisez les coordonnées l'opérateur de compétences - OPCO :

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Personne en charge des dossiers : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**ATTENTION :** en cas de demande de financement des frais de formation à un organisme tiers et dans l'hypothèse où celui-ci résilie, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge accordée, l'intégralité des sommes dues devra être payée :

- par l'entreprise qui a demandé l'inscription pour un de ses salariés,
- par le stagiaire, pour toute inscription au titre d'un congé individuel de formation.

**ATTENTION : SIGNATURE, TAMPON ET DATE OBLIGATOIRE AU VERSO**

>>>

## MODULE 3B : AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ (56 HEURES)

# PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra un contrat individuel de formation. Après l'exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un mail est envoyé à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

- L'Université Savoie Mont Blanc se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

**Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »)**

### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - Service Formation Continue**

**Campus Scientifique, Bâtiment 12A, 73370 LE-BOURGET-DU-LAC**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Formation Continue  
Campus Scientifique  
Bâtiment 12A  
73370 LE-BOURGET-DU-LAC

Gohounon Rosine DELAILLE  
gohounon.delaille@univ-smb.fr  
T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273



## MODULE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CONCEPTION DU MÉMOIRE

### PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation l'accompagnement est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

#### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra un contrat individuel de formation. Après l'exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

#### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un mail est envoyé à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

Le stagiaire peut envisager cet accompagnement pendant sa période de stage ou à l'issue de celle-ci en fonction de la date de soutenance prévue.

#### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - Service Formation Continue  
Campus Scientifique, Bâtiment 12A, 73370 LE-BOURGET-DU-LAC**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais d'accompagnement demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

#### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Formation Continue  
Campus Scientifique  
Bâtiment 12A  
73370 LE-BOURGET-DU-LAC

Gohounon Rosine DELAILLE  
gohounon.delaille@univ-smb.fr  
T +33(0)4 79 75 81 72 (Bourget-du-Lac)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273